



Expulsion du territoire français

Par **moayeb**, le 22/11/2013 à 23:30

Bonjour

je suis une africaine mariée a un français ya deux ans maintenant,alors je suis rentré en france avec un visa touristique de 3 mois,et apres les renseignements pris a la prefecture car mon mari ne voulait pas que je retourne,ils nous ont dit qu'on pouvait demander le visa long séjour ici en france,mais qu'il fallait prouver six mois de vie commune sur le territoire français avec des factures,c'est ce que nous avons fait,et au mois de mars 2013 nous avons déposés le dossier ,cela a duré neuf mois, réponse refusé et avec droit de m'expulsé.
ma question est la suivante
on t-ils le droit de m'expulsé étant marié?
on t-il le droit de me separer de mon mari?
pourquoi,en plus j'ai pas dutout l'envi de partir loin de mon mari.

Par **youris**, le 23/11/2013 à 08:55

bjr,
quel est le motif du refus ?
cdt

Par **domat**, le 23/11/2013 à 09:28

bjr,
c'est sans doute le fait que vous soyez rentré en france avec un visa touristique et non un visa long séjour.
dans une telle situation, la carte VP peut vous être exceptionnellement délivrée sous certaines conditions par exemple si le mariage a été célébré en france.
vous pouvez faire un recours.
cdt

Par **moayeb**, le 26/11/2013 à 11:16

bonjour

je vous remercie de me repondre
le motif du refus,il me demande de retourner dans mon pays d'origine cherché un visa long
sejour.
NB je me suis marié en afrique ya 2ans de cela.
cdt